



A Ennery, le 01/02/2024

Compte rendu de l'assemblée générale ALSA 01/02/2024

Le jeudi 1^{er} février 2024, à Ennery, les membres de l'association ALSA se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du bureau datée du 26 janvier 2024.

La réunion a débuté à 12h00.

Étaient présents : Philippe GEHL, Victor GOMES PINTO, Sophie HAMM-MINGAT, Geoffrey ROYER, Charlotte ARIES, Arnaud ANCEY, Abdelkarim LEZIAR, Laetitia ROMY, Joanna CYBULSKA. = 9 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du nouveau bureau
- Présentation des statuts
- Présentation du budget
- Proposition des futures activités
- Questions / remarques



Présentation du nouveau bureau.

Président : Philippe GEHL

Vice -président : Geoffrey ROYER

Secrétaire : Sophie HAMM-MINGAT

Secrétaire adjointe : Dominique MARTINS

Trésorier : Victor GOMES PINTO

Trésorière adjointe : Charlotte ARIES

Présentation et lecture des nouveaux statuts.

Approbation des statuts :

Contres : 0

Abstention : 0

Pour :9

Présentation du budget.

2023 :

Aucune activité effectuée en 2023

Le compte bancaire ALSA présente un

Compte créditeur d'un montant de 121k €

2024 :

Subvention annuelle AGCO environ 20k€

Adhésions à ce jour : 67 salariés

Montant des cotisations : **1160€**

Non réglées à ce jour : **250€**

Date limite pour le règlement : 29/02/2024



Proposition des futures activités.

C'est une liste non exhaustive qui permettra à chacun d'y trouver son compte. La totalité des activités ne pourront peut-être pas être faite en totalité sur l'année 2024. Les prochaines activités imminentes seront Futsal, Bowling et karting.

QUOI ?	TYPE	QUOI ?	TYPE
FORT WAGNER	CULTURE	SQUASH	SPORT
FORT DRIANT	CULTURE	CANOE KAYAK	SPORT
DES FLAMMES A LA LUMIERE (14-18)	CULTURE	BOWLING	SPORT
MESSINE	EVENEMENT	KARTING	SPORT
RAQUETTES	LOCATION	MINES D'ARGENT	SPORT
PORTE VELO	LOCATION	AVENTURE PARC	SPORT
PORTE SKI	LOCATION	FUTSAL	SPORT
COURS DE MECANIQUE VELO	LOISIR	HACKENBERG	CULTURE
PARAPENTE	LOISIR	POCKEYLAND	SPORT
OPEN DE MOSELLE	LOISIR	LA MONTIGNIENNE A PIED	EVENEMENT
BASKETBALL	LOISIR	LA MONTIGNIENNE A VELO	EVENEMENT
TRACTOR PULLING	LOISIR	POLE SPORT NATURE (OU WAKE PARC)	SPORT
GRAND EST MONDIAL AIRBALLONS	LOISIR	VISITE DE METZ A VELO	CULTURE
EUROPA-PARK	LOISIR	MALBROUCK	CULTURE
PAIRI DAIZA	LOISIR	MARCHE NANCY METZ	EVENEMENT
COURS DE CUISINE	LOISIR	PAINTBALL	SPORT
ESCAPE GAME	LOISIR	FRAISPERTUIS	LOISIR
RANDONNEE	SPORT	VELOTOURISME	SPORT



Questions et remarques.

Philippe Gehl : Nous devons donner la copie des statuts de ALSA a Béatrice Payen, conseillère juridique AGCO, basée a Beauvais pour validation juridique, car on utilise le nom de AGCO S.A.S.

Arnaud Ancy et Abdelkarim Leziar : Dans l'article 3 des statuts, faut-il préciser « lucratif » dans les statuts ?

Réponse : Si « lucratif » n'est pas stipulé dans les statuts, alors il serait impossible pour ALSA de donner une participation pécuniaire sur les différentes activités proposées. Par contre le fait de s'inscrire comme les années précédentes pour récupérer une carte cadeau de 20 ou 25€ ne sera pas possible car ce n'était pas légal.

Arnaud Ancy : Dans l'article 4 des statuts, serait-il possible de rajouter les limites des remboursements des frais occasionnés ?

Réponse : Oui nous allons rajouter des limites de remboursement comme frais kilométriques basés sur l'URSSAF, ou sur les frais remboursés par AGCO S.A.S. Les remboursements de frais engagés seront également validés par le trésorier ou trésorier adjoint avant tout dépense.

Abdelkarim Leziar : Avez-vous prévu une enveloppe spécifique pour budgéter les frais de fonctionnement D'ALSA ?

Réponse : Non, aucun budget spécifique n'a été prévu, car ces frais de fonctionnement ne seront pas nombreux, nous ne prévoyons pas de déplacements a Bondoufle par exemple.

Abdelkarim Leziar : Lors de l'élection du bureau, aurait-il été possible de faire un dépouillement des votes physiquement au lieu d'électroniquement ?

Réponse : Non, ce n'était pas possible, car un mail a été envoyé par un prestataire indépendant pour le vote électronique. Et ce même prestataire indépendant a émis les résultats du vote. Chaque votant pouvait aller consulter les résultats par lui-même. L'association ALSA a juste envoyé un mail récapitulatif des élus par mail pour informer les membres officiellement.

Arnaud Ancy : Dans l'article 5 des statuts, serait-il possible d'être plus souple pour les conditions de réinscriptions ou de radiation ?

Réponse : Pour la première année et la mise en place, nous pouvons augmenter à 2 ans la



participation a au moins une activité avant d'être radié, mais les statuts ne seront pas modifiés car sinon, il faudra retourner au tribunal pour rechanger les présents statuts. Si les membre s'inscrivent, c'est qu'ils s'engagent a faire vivre cette association.

Arnaud Ancey : Dans l'article 8 des statuts, il faudrait remplacer « Conseil d'administration » par « L'assemblée générale » dans la première phrase.

Réponse : Ce sera fait.

Arnaud Ancey : Dans tous les articles des statuts, enlever « Ennery » dans AGCO S.A.S. Ennery.

Réponse : Ce sera fait.

Arnaud Ancey : Dans l'article 10 des statuts, il n'y a pas de protocole d'accord défini pour accorder les subventions annuelles pour l'association ALSA.

Réponse : La phrase sera donc modifiée.

Abdelkarim Leziar : Comment se passent les inscriptions pour 2024 ?

Réponse : Les membres inscrits pour 2023 sont automatiquement inscrits pour 2024.

Cependant les chèques de 2023 n'ont toujours pas été encaissés. Le bureau ALSA ne souhaite pas ouvrir les inscriptions pour 2024 car le budget 2024 a déjà été défini avec le nombre de membres inscrits sur 2023. Les membres inscrits en 2023 mais n'ayant toujours pas payé leur cotisation, auront jusqu'au 29/02/24 pour le faire, sans quoi, ils ne seront pas considérés comme membre de l'association ALSA.

Bureau ALSA : On précise que ALSA est une association, que les membres qui veulent adhérer, c'est de leur plein gré, ils sont donc volontaires et doivent s'investir un minimum. On précise aussi que les membres du bureau ALSA sont bénévoles et que toutes les réunions faites sur les heures de travail, sont à rattraper.

Arnaud Ancey : Pour proposer les activités, ALSA peut envoyer les fichiers PowerPoint a Arnaud Ancey qui les transformera en fichier vidéo pour les afficher sur les téléés des différents bâtiments.



Geoffrey Royer : Il a présenté le nouveau site internet d'ALSA qui n'est pas tout à fait finalisé encore. Mais il a reçu des très bonnes critiques. Dès finalisation complète, un lien sera mis sur le site du CSE pour permettre d'y accéder plus facilement.

Victor Gomes-Pinto : Il a été précisé que les inscriptions pour les prochaines activités pourront et devront se faire par HelloAsso, ainsi que pour les prochaines inscriptions des membres ALSA pour 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h30.

Président

P. GEHL

Secrétaire

S. HAMM-MINGAT